

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 19 Mars 2015

L'an Deux Mil quinze jeudi 19 mars, le conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 12 mars 2015

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, Mme Sylvie THIVILLIER, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, M Jean-Pierre KHIREDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Noël BROCHIER, Mme Nicole VIRICEL, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS.

Secrétaire de séance : Mme Nicole VIRICEL

Début de la séance à 20h00

INTERVENTION DE CECILE GUYOT DU SIMOLY : « DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES MONTS DU LYONNAIS A L'HORIZON 2030 »

Cécile GUYOT chargée de mission Animation - Coordination Pôle Développement Local au SIMOLY est venue présenter les orientations stratégiques des Monts du Lyonnais pour les 15 prochaines années. Trois défis pour notre territoire : Maitriser la croissance démographique et veiller au maintien du « Bien vivre ensemble » ; offrir aux habitants des possibilités locales d'emploi et développer une économie respectueuse de l'environnement et des hommes ; préserver et valoriser les paysages, les patrimoines et l'environnement et les valoriser de manière transversales, s'engager pour la transition énergétique. Le SIMOLY dispose notamment de 2 outils financiers pour concrétiser cette charte des Monts du Lyonnais : un contrat CDDRA qui est un contrat avec la région Rhône-Alpes représentant 3.3 millions d'euros sur la période 2014/2020. Un contrat LEADER porté par des fonds européens avec une enveloppe de 1.5 millions d'euros sur la période 2015/2022.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 février 2015

M Sébastien GUYOT fait remarquer qu'il n'a pas été fait état d'une discussion sur le prochain contrat triennal. Monsieur le Maire rappelle effectivement qu'il avait demandé aux conseillers municipaux de proposer des projets susceptibles d'être inscrits dans un éventuel prochain contrat triennal. Ont été évoqués : Rénovation du bâtiment Paul Claudel, logements sociaux, city stade, atelier technique, halle couverte.

M Sébastien GUYOT vote CONTRE
Mme Michelle GASSILLOUD et M Henri BRUYAS s'abstiennent

• DELIBERATION : Budget Communal M14: Approbation du Compte Administratif 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2014 du budget communal M14 qui se détaille comme suit :

Section Fonctionnement :

Recettes	591 851.78 €
Dépenses	450 252.48 €
Excédent	141 599.30 €

Section Investissement :

Recettes	159 798.45 €
Dépenses	155 430.16 €
Excédent	4 368.29 €

Monsieur le Maire se retire pour laisser le conseil municipal délibérer.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix).

• DELIBERATION : Budget Communal M14: Approbation du Compte de Gestion 2014

Le compte de gestion est présenté aux élus. Il est en parfaite concordance avec le compte administratif. Le compte de gestion est approuvé.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix).

• DELIBERATION : Budget Communal M14: Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif de l'exercice 2014, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	141 599.30	€
- Un excédent d'investissement de	4 368.29	€
- Un déficit des restes à réaliser de	- 284 403.59	€

DECIDE, à L'UNANIMITE, d'affecter le résultat comme suit :

1 ^o	Affectation en réserves d'investissement R 106 8	41 828.10	€
2 ^o	Report en fonctionnement R 002	243 162.04	€

• DELIBERATION : Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition de l'année 2014 à savoir :

Taxe d'habitation	17,06 %
Taxe Foncière (bâti)	14,29 %
Taxe Foncière (non bâti)	51,40 %

Il propose de ne pas modifier ces taux d'imposition pour l'année 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier ces taux pour l'année 2015 et de maintenir les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	17,06 %
Taxe foncière (bâti)	14,29 %
Taxe foncière (non bâti)	51,40 %

• DELIBERATION : Subvention au CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une subvention de la Commune de POMEYS, d'un montant de 2 500,00 € afin d'équilibrer le Budget C.C.A.S. de l'année 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 2 500,00 € au Budget C.C.A.S., pour l'année 2015.

• DELIBERATION : BUDGET PRIMITIF 2015

Les Membres du Conseil Municipal de la Commune de POMEYS à l'unanimité, votent le Budget Primitif de l'exercice 2015 qui s'élève à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	690 298.04 €
Recettes	690 298.04 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	529 844.29 €
Recettes	529 844.29 €

• DELIBERATION : CONVENTION RELATIVE A L'OFFRE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un courrier du Département du Rhône. Ce courrier fait état du contexte réglementaire de plus en plus complexe et du retrait des services déconcentrés de l'Etat des missions d'ingénierie publique. Le Département, dans le cadre des contrats pluriannuels qu'il déploie avec les collectivités territoriales, peut délivrer des conseils et de l'assistance, de façon informelle, pour mener à bien ces projets. Il propose aux communes de conventionner pour pouvoir bénéficier de conseils gratuits.

Monsieur le Maire invite le Comité Municipal à délibérer sur ce sujet et à approuver la convention de prestation de service liant le Département du Rhône et la commune de Pomeys.

Délibération adoptée à l'unanimité

• DELIBERATION : ACHAT D'UN CHARIOT DE MENAGE POUR LE COMPTE DE L'OGEC

Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'OGEC pour l'achat d'un chariot de ménage. La commune bénéficie d'un tarif préférentiel, en tant que collectivité, chez le fournisseur SIDER. L'OGEC souhaiterait pouvoir profiter de ce tarif pour procéder à cet achat et ainsi économiser de l'argent.

Il s'agit de passer la commande pour le compte de l'OGEC qui remboursera l'achat du chariot de ménage (montant 115.03 € TTC).

Sébastien GUYOT, membre de l'OGEC ne prend pas part au vote.
Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix)

QUESTIONS DIVERSES :

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE ET DE LA SALLE JEAN

LETREVE: La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet BARRIOS Architecture de Condrieu. Le cabinet a commencé son travail rapidement notamment pour déposer un dossier DEFFIBAT (subvention ADEME et région) avant le 27 mars.

PLAN LOCAL D'URBANISME : 70 participants à la première réunion publique du vendredi 06 mars. Cette rencontre a permis de poser le cadre et d'expliquer le processus d'un Plan Local d'Urbanisme. Toutes les informations relatives au PLU sont diffusées au fur et à mesure sur le site internet de la commune.

COMMISSION VOIRIE : Suite à des plaintes de riverains dont les habitations sont situées devant les containers d'ordures ménagères et à la recherche d'une plus grande efficacité des tournées des camions de collecte, il a été décidé de déplacer certains containers. Une nouvelle plateforme dédiée a été créée par les agents techniques communaux à côté de la salle ST Roch. Cette dernière accueillera les ordures ménagères (sacs noirs) et le tri sélectif (sacs jaunes) de toute la partie sud proche du village. Les containers à verre et à papier du Couzon seront également déplacés vers cette zone. Chaque habitant concerné par ce nouveau dispositif sera informé personnellement via un courrier dans la boîte aux lettres. Ce changement sera effectif à compter du vendredi 24 avril 2015
Nous comptons sur la compréhension des usagers.

REMERCIEMENTS : Monsieur le Maire fait part de courrier de remerciements de l'association Gag'Gonerie

La séance est levée à 23 :00

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 23 avril 2015 à 20h00